

Définition

- Revêtement semi-épais à l'aspect mat minéral à base de résines siloxanes en dispersion aqueuse (Famille I - Classe 10c). Conforme à la norme T 30-808 et NF T 36-005).

Destination

- EXTERIEUR
- SUPPORTS NEUF / FAÇADES EN SERVICE
- Décoration et/ou protection des façades par système de revêtement.

Propriétés

- Revêtement semi-épais Siloxane monoproduct.
- Aspect mat minéral profond.
- Excellent enrobage du relief du support : s'adapte aux supports structurés*.
- Masque le faïençage du support.
- Très haute perméabilité à la vapeur d'eau.
- Très bonne protection contre les eaux de ruissellement grâce à son liant hydrophobe.
- Excellente résistance aux agressions atmosphériques et à la pollution.
- Faible susceptibilité à l'encrassement et grande durabilité du film.
- Excellente tenue des teintes aux U.V. (pigments exclusivement minéraux).
- Confère aux façades un aspect mat minéral traditionnel (monuments historiques, secteurs sauvegardés, etc).

* Utiliser IMPRITEX en impression.



Mat Brosse Rouleau

Caractéristiques générales

Aspect en pot

Pâte onctueuse.

Aspect du feuil sec

Mat minéral profond, à grain plus ou moins poché suivant la consommation et le mode d'application.

Teintes

- En stock : blanc.
- En machine à teinter : Teintes du nuancier « le Chromatic Façade ».

Masse volumique

(mesurée en blanc) : kg/dm³

- 1,23 ± 0,10 (norme NF EN ISO 2811-1)

Extrait sec

(En blanc).

En poids (norme EUR PL 005) : 63 ± 2 %.

En volume (théorique) : 54 ± 2 %.

Temps de séchage

(à 23 °C - 50 % HR)

- Sec : 4 heures environ.
- Redoublement : 24 heures environ.
- Le film acquiert toutes ses propriétés après 2 à 3 semaines.

Rendement

- Sur supports lisses 4 à 5 m²/litre (250 à 310 g/m²) par couche environ.
- Sur supports structurés : 3 à 4 m²/litre (310 à 410 g/m²) par couche environ.

Conditionnement

5 et 15 litres.

Conservation

12 mois en emballage d'origine non entamé, à l'abri du gel, de la chaleur et de l'humidité.

Mise en œuvre

Janvier 2012

Processus

| | SUR FONDS LISSES | |
|-----------------------------------|--|---|
| | Supports sains et anciens fonds peints adhérents | Supports légèrement pulvérulents ⁽¹⁾ |
| Impression ⁽²⁾ | 1 couche de GARNOXANE diluée à 5% (250 à 310 g/m ² soit 4 à 5 m ² /l, par couche) | IMPRITEX ou IMPRIDERME |
| Traitement ponctuel des fissures | DERMASTIC | DERMASTIC |
| Couche de finition ⁽³⁾ | 1 couche de GARNOXANE pure (250 à 310 g/m ² soit 4 à 5 m ² /l, par couche) | 1 ^{re} couche de GARNOXANE diluée à 5% et une 2 ^e couche pure (250 à 310 g/m ² soit 4 à 5 m ² /l, par couche) |

⁽¹⁾ Fonds présentant une légère pulvérulence résiduelle après préparation selon le DTU 59, 1

⁽²⁾ Autres impressions possibles sur supports différents et fonds poreux et pulvérulents : nous consulter

⁽³⁾ Pour une esthétique réussie, il est impératif de respecter les rendements.

Se reporter aux fiches techniques correspondantes

| | SUR FONDS STRUCTURÉS | |
|-----------------------------------|---|---|
| | Supports sains et anciens fonds peints adhérents | Supports légèrement pulvérulents ⁽¹⁾ |
| Impression | IMPRITEX | IMPRITEX |
| Traitement ponctuel des fissures | DERMASTIC | DERMASTIC |
| Couche de finition ⁽²⁾ | 1 ^{re} couche de GARNOXANE diluée à 5% et une 2 ^e couche pure (310 à 410 g/m ² soit 3 à 4 m ² /l, par couche) | 1 ^{re} couche de GARNOXANE diluée à 5% et une 2 ^e couche pure (310 à 410 g/m ² soit 3 à 4 m ² /l, par couche) |

⁽¹⁾ Fonds présentant une légère pulvérulence résiduelle après préparation selon le DTU 59, 1

⁽²⁾ Pour une esthétique réussie, il est impératif de respecter les rendements.

Se reporter aux fiches techniques correspondantes

Supports et fonds, préparation

Supports

- Neufs : durs, sains, compacts et secs.
 - Béton banché ou préfabriqué, de granulats courants ou de granulats légers, de type parement soigné et conforme à la norme NF P 18-210 (DTU 23.1) ou norme NF P 10-210 (DTU 22.1).
 - Maçonneries conformes à la norme NF P 10-202 (DTU 20.1), revêtues d'un enduit de liant hydraulique conforme à la norme NF P 15-201 (DTU 26.1) .

- Anciens : de même nature que les supports neufs, soit nus, soit recouverts d'anciens produits de peinture. Ils doivent faire l'objet d'une reconnaissance préalable pour déterminer la nature des préparations et la couche d'impression.

Travaux préparatoires

- Ils se feront conformément à la norme NF P 74-201 (DTU 59.1) et seront réalisés avec le plus grand soin.
- Si nécessaire, assainissement fongicide et algicide avec le LIQUIDE 542. (Consulter la fiche technique).

Mise en œuvre

Janvier 2012

Applications

Matériel d'application

- Rouleau polyamide texturé à poils longs 18 mm, brosse (sur petites surfaces et en réchamps).
- Pistolet : nous consulter.

Dilution

- Brosse, rouleau : prêt à l'emploi. En première couche sans impression, diluer avec 5 % d'eau maximum.
- Pistolet : nous consulter.

Mode d'application


- GARNOXANE doit être employé grassement en prenant soin de garnir complètement l'ensemble du support.

Nettoyage du matériel

A l'eau ou, si le produit a séché, aux solvants aromatiques.

Précautions d'emploi

- Conditions climatiques d'application conformes à la norme NF P 74-201 (DTU 59.1) : température ambiante et température du support supérieures à + 5° C, humidité relative ambiante inférieure à 80 %. Ne pas appliquer en atmosphère susceptible de donner lieu à des condensations, ni sur des supports gelés ou surchauffés, ni non plus, de façon générale dans des conditions activant anormalement le séchage (vent, soleil, etc.).

- Le revêtement GARNOXANE devra s'arrêter à 25 cm minimum du sol. Ces 25 cm sont traités avec 2 ou 3 couches de PANCRYL ou de PANTICRYL ou PANCRYTEX.
- Il est déconseillé d'utiliser des teintes dont le coefficient d'absorption solaire est supérieur à 0,7 (teintes soutenues dont l'indice de luminance lumineuse Y est inférieur à 35 %) sur des surfaces pouvant être exposées au soleil. Ces teintes déconseillées sont repérées sur le nuancier « le Chromatic » par le pictogramme .

Caractéristiques réglementaires

Classification AFNOR

- NF T 36-005 : Famille I - Classe 10c.
- XP T 34-722 : Revêtement D3
- NF EN 1062-1 : E₄ - V₂ - W₃ - A₁

Hygiène et sécurité

- Produit en phase aqueuse, non soumis à étiquetage.
- Consulter la fiche de données de sécurité sur www.seigneurie.com

Classification COV

- Valeur limite UE pour ce produit (cat. A/c) : 40 g/l (2010).
- Ce produit contient maximum 30 g/l COV.
- Les valeurs COV indiquées tiennent compte de nos colorants.